



INVITATION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES

**23 octobre 2021
10h30 à 15h00**

**Espace Dickens
Av. Charles Dickens 4
1006 Lausanne**



Berne, 10 septembre 2021

Chères camarades,

Nous souhaiterions vous inviter à la deuxième Assemblée générale de l'année 2021. Afin de promouvoir le contact et la mise en réseau des Femmes* socialistes entre les régions linguistiques, nous sommes très heureuses que cette Assemblée ait lieu en Romandie. L'assemblée se déroulera le **samedi 23 octobre de 10h30 à 15h00 à l'Espace Dickens de Lausanne.**

L'économie du care et la garde d'enfants seront les thèmes principaux de notre rencontre. Il s'agit d'une question d'actualité sur laquelle nous, les Femmes* socialistes, sommes engagées chaque jour et à tous les niveaux. Nous sommes en train d'organiser un panel intéressant et nous nous réjouissons de participer à une discussion animée avec vous toutes !

Suite à la réforme des statuts du PS Suisse à la fin du mois d'août et à deux départ au Comité directeur, nous allons, en plus de quelques adaptations du règlement, élire **quatre nouvelles membres au Comité directeur**, ainsi **que quatre déléguées supplémentaires** au Congrès du Parti. Nous attendons avec impatience de **recevoir vos candidatures d'ici le 2 octobre**. Vous trouverez [ici](#) les informations nécessaires.

Nous nous réjouissons de vous accueillir personnellement à Lausanne, et vous saluons en toute solidarité

Gina La Mantia

Secrétaire centrale des Femmes* socialistes suisses



ORDRE DU JOUR

9:45-10:30 Arrivée et enregistrement

10:30 Début de l'Assemblée générale avec les points suivants à l'ordre du jour :

1) Ouverture de la séance

2) Salutations

3) Modifications du règlement des Femmes* socialistes suisses – voir propositions du Comité directeur

- Augmentation du nombre de membres composant le Comité directeur : passage de 8 à 10 personnes (Art. 7)
- Adaptation du règlement aux nouveaux statuts du Parti socialiste suisse
- Suppression de l'étoile dans le terme *Femmes* socialistes suisses*

4) Élections

- Élection de 4 nouvelles membres du Comité directeur
- Élection de 4 déléguées pour le Congrès du Parti

5) Votations fédérales du 28 novembre 2021

- Présentation des propositions et adoption des recommandations de vote

6) Thème principal : économie du care et garde d'enfants

7) Seul un oui est un oui !

8) Résolutions et motions

9) Divers

15:00 Clôture de la séance – Apéro.

Important : afin de participer à l'Assemblée générale, il est obligatoire de **s'inscrire jusqu'au 20 octobre** au plus tard par le biais de ce [formulaire](#). Chaque participante doit présenter **un certificat Covid** et la carte d'identité lors de son entrée. Une **obligation généralisée du port du masque** s'applique tout au long de la séance.



INFORMATIONS PRATIQUES

Heure et lieu

L'Assemblée générale des Femmes* socialistes suisses se déroulera le 23 octobre 2021, de 10h30 à 15h00, à l'Espace Dickens, Avenue Charles Dickens 4, 1006 Lausanne.

Inscription à l'Assemblée générale et au service de garde d'enfants gratuit

Il est obligatoire de vous inscrire à l'Assemblée générale et au service de garde d'enfants gratuit jusqu'au **20 octobre**. Veuillez utiliser [ce formulaire](#).

Concept de protection

Un concept de protection contre la pandémie sera élaboré pour l'Assemblée générale. Les participantes sont priées de le lire avant la réunion et de suivre les instructions qui y sont données. Chaque participante doit présenter **un certificat Covid et la carte d'identité** lors de son entrée. Une **obligation généralisée du port du masque** s'applique tout au long de la séance.

Cartes de vote

Les cartes de vote seront distribuées aux membres lors de la signature de la liste de présence. Seules les membres des Femmes* socialistes recevront une carte de vote.

Délai pour les propositions et candidatures

Les propositions et candidatures comme membre du comité directeur ou déléguée des Femmes* socialistes suisses doivent être soumises au secrétariat central des Femmes* socialistes suisses par écrit jusqu'au 2 octobre (femmes@pssuisse.ch). La fiche d'information sur l'élection de deux déléguées pour l'Assemblée des délégué-e-s du PS peut être téléchargée [ici](#).

Recommandations du Comité directeur, documentation finale

La documentation finale, comprenant les dossiers des candidates et les commentaires éventuels du Comité directeur sur les propositions reçues, ainsi que tout autre document éventuel, sera publiée le **samedi 9 octobre** sur le site internet des Femmes* socialistes suisses. Aucun document ne sera distribué sur les tables. Veuillez donc imprimer si vous désirez une copie papier de ces documents.

Ouverture de l'Assemblée générale et nomination des scrutatrices

Immédiatement après son ouverture, l'Assemblée générale élira les scrutatrices et la secrétaire.



Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent à la secrétaire de l'Assemblée générale pour les demandes de prise de parole. Chaque oratrice peut demander la parole une deuxième fois sur la même question. Les oratrices qui n'ont pas encore pris la parole ont la priorité. Une troisième prise de parole sur la même question ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée. Les motions d'ordre peuvent être déposées en tout temps.

Motions d'ordre, motions visant à réduire le temps de parole, clôture de la liste des oratrices et des débats

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions pour réduire le temps de parole, pour décider de la clôture de la liste des orateurs et les motions de clôture des débats sont considérées comme des motions d'ordre. Avant le vote, la liste des oratrices encore inscrites est annoncée. Si la décision est prise de clore la liste des oratrices, seules les oratrices inscrites auront droit à la parole.

Votes

La majorité simple s'applique aux votes. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente de séance au moment du vote est prépondérante. La présidente fait compter les voix si la majorité ne peut être clairement déterminée ou si le comptage est demandé par l'assemblée.

Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 mars 2021 est disponible sur Internet et peut être téléchargé [ici](#).

Conduite des débats

La présidente de séance veille à ce que les discussions se déroulent dans le calme et l'objectivité. Elle rappelle à l'ordre les oratrices qui n'évoqueraient pas un objet précis. Toute personne qui perturbe intentionnellement les délibérations peut être expulsée de la salle par une résolution de l'assemblée après deux rappels à l'ordre, à la demande de la présidente de séance.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer en français ou en allemand. Les discours et les votes seront traduits simultanément dans les deux langues.

Procès-verbal de la décision

Un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale sera tenu.